

FICHE D'ECART

Fiche n°

-1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : Cellier Saint-Bernard Site Inspecté : FLASSANS

Date de l'inspection: 25/02/2010

Constat de l'inspecteur :

Les cuves suivantes ne sont pas associées à des capacités de rétention.

* 1^{er} Cas : Aire de stockage de 46 cuves de vin de 500 hl unitaire.

• Aire de stockage de 40 cuves de vin de 250 hl unitaire *

* Nota : Ces cuves sont séparées en 2, soit 425 hl x 2.

* 2^{em} Cas : Aire de stockage des cuves à Gazole. (Capacité non définie le jour de l'inspection)

* 3^{em} Cas : Aire de stockage de la cuve de récupération des effluents industriels (50 m³)

Ecart aux dispositions de : l'article 9 de l'arrêté ministériel du 3 mai 2000.
(Indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

SECRETARIE-COMPTABLE

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Nous nous engageons, d'ici les prochaines vendanges, à réaliser les travaux nécessaires. Ces travaux seront effectués par nous-même. Concernant la cuve à gazole, nous avons entamé les démarches (demandes de prix, devis...) pour l'achat d'une nouvelle cuve de petite capacité avec son aube de rétention propre.

 CELLIER ST BERNARD SCA

83340 FLASSANS SUR ISSOLE

Tél. 04.94.69.71.01 - fax 04.94.69.71.00

N° SIRET 783 086 214 00014

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui Non

Proposition de mise en demeure Oui Non

Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires :

En attente des pièces justificatives

L'inspection le : 20/04/2010

Fiche soldée le :

FICHE D'ECART

Fiche n°

2

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : Cellier Saint-Bernard Site inspecté : FLASSANS

Date de l'inspection: 15/02/2010

Constat de l'inspecteur :

L'exploitant ne réalise pas les relevés par quinzaine des compteurs d'eau en période de vinification et par trimestre en période de soutirage et/ou de conditionnement.

INSPECTION

Ecart aux dispositions de : l'article 44 de l'arrêté ministériel du 03 mai 2000.
(Indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant


Fonction et Signature

SECRETARIE - COMPTABLE

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

EXPLOITANT

Une fiche de relevés de compteurs existait déjà mais avait été "oubliée" par le départ d'un cadre cette année. Ces choses ont été remises en ordre et un tableau dédié au relevés de compteurs est disponible par tous les salariés. Le relevé se fera mensuellement lors période vendanges et tous les 15 jours pendant les vendanges.

 CELLIER ST BERNARD SCA
83340 FLASSANS SUR ISSOLE
Tél. 04.94.69.71.01 - Fax 04.94.69.71.80
N° SIRET 783 089 214 00014

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui Non
Proposition de mise en demeure Oui Non
Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non
Commentaires :

DREAL

L'inspection le : 20/04/2010

 Fiche soldée le :

FICHE D'ECART

Fiche n°

3

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : Cellier Saint-Bernard Site inspecté : FLASSANS

Date de l'Inspection: 25/02/2010

Constat de l'inspecteur :

L'exploitant réalise l'épandage des effluents vinicoles sur des parcelles qui n'ont pas fait l'objet d'une étude préalable à l'épandage, telle que défini dans l'article 29 de l'Arrêté du 03 mai 2000.

INSPECTION

Écart aux dispositions de : l'article 29 de l'arrêté ministériel du 3 mai 2000.
(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

SECRETARE COMPTABLE

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs détails d'application)

Nous avons contacté la Chambre d'Agriculture qui suit notre épandage afin de réaliser le Diagnostic préalable. La chambre nous a fait part des éléments nécessaires à la constitution et la réalisation du dossier ainsi qu'un devis estimatif des coûts. Le dossier est bon.

EXPLOITANT

CELLIER ST BERNARD SCA

83340 FLASSANS SUR ISSOLE

Tél. 04.94.69.71.81 fax 04.94.69.71.80

N° SIRET : 203 089 214 00014

Suites susceptibles d'être données

Écart levé Oui Non
Proposition de mise en demeure Oui Non
Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires : En attente des pièces justificatives

DREAL

L'inspection le : 20/04/2010

 Fiche soldée le :

FICHE D'ECART

Fiche n°

4

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : Cellier Saint-Bernard Site Inspecté : FLASSANS

Date de l'inspection: 25/02/2010

Constat de l'inspecteur :

L'exploitant n'a pas rédigé de programme prévisionnel d'épandage de ses effluents.

Ecart aux dispositions de : l'article 29 de l'arrêté ministériel du 3 mai 2000.
(Indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur




L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature

SECRETAN - COMPTABLE

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Couplé avec le diagnostic préalable, nous allons élaborer un programme prévisionnel avec le Chamber d'Agriculture



CELLIER ST BERNARD SCA

83340 FLASSANS SUR ISSOLE

Tél. 04.94.69.71.01 Fax 04.94.69.71.80

N° SIRET : 783 089 214 00014

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui Non

Proposition de mise en demeure Oui Non

Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires :

En attente des pièces justificatives

L'inspection le : 20/04/2010

 Fiche soldée le :

FICHE D'ECART

Fiche n°

5

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : Cellier Saint Bernard Site inspecté : FLASSANS

Date de l'inspection: 25/02/2010

Constat de l'inspecteur :

L'aire de chargement et de déchargement des camion citernes n'est pas reliée à une aire de rétention.

INSPECTION

Ecart aux dispositions de : l'article 9 de l'arrêté ministériel du 3 mai 2000.
(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature

SECRETARIE - Comptable

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Nous avons demandé à une entreprise locale qui avait déjà travaillé sur ce dossier de réactualiser la demande. Elle doit nous proposer plusieurs alternatives de travaux réalisables à moindre frais et nous envoie un devis estimatif. Nous attendons la réponse de cette entreprise.

EXPLOITANT

CELLIER ST BERNARD SCA

83340 FLASSANS SUR ISSOLE
Tél. 04.94.69.71.01 - Fax 04.94.69.71.80
N° SIRET : 783 009 214 00014

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui Non
Proposition de mise en demeure Oui Non
Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires : En attente des pièces justificatives.

DREAL

L'inspection le : 20/04/2010

 Fiche soldée le :